

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 juin 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai**Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.**Excusée : Madeleine Chapellier**Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-06-048****OBJET : Acquisition de matériel et plan de financement pour la crèche et le périscolaire.**

1) Le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement de la crèche, un devis a été établi par la société WESCO pour un montant de 5 774.80€ H.T. Ce devis comprend une structure de motricité, des lits et matelas pour bébés ainsi qu'un tapis d'activités.

Le Maire précise qu'un financement de 2 900€ a été notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettant de couvrir une partie de cette dépense. Le solde restera à la charge de la commune comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Plan de financement Matériel Crèche				
Dépenses		Recettes		
Fournisseurs	Montant H.T €	Financeurs	Montant €	%
Matériel WESCO	5 744.80	C.A.F	2 900.00	50.22
		Autofinancement	2 874.80	49.78
TOTAL H.T €	5 774.80	TOTAL H.T €	5 774.80	100.00

2) D'autre part, concernant le périscolaire, le Maire rappelle la délibération du 17 janvier 2025 qui avait validé un plan de financement comprenant notamment un devis pour l'aménagement d'une cuisine pour un montant de 11 000€ H.T.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 025-200068401-20250627-2025_06_048-DE

Cependant, à la suite du dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la C.A.F, il a été porté connaissance à la commune que la partie relative à la cuisine n'est finalement plus éligible au financement. Il convient donc d'actualiser le plan de financement, désormais recentré exclusivement sur le mobilier et l'électroménager liés strictement aux besoins du périscolaire.

Ainsi, le montant total actualisé s'élève à 6 283.68€ H.T réparti comme suit :

- Entreprise Girard (mobilier et couchettes) : 4 520€ H.T
- Enseigne Boulanger (électroménager) : 1 763.68€ H.T

avec une participation financière de la C.A.F à hauteur de 2 760€.

Le Maire présente donc le plan de financement suivant :

Plan de financement Mobilier/Electroménager Périscolaire				
Dépenses		Recettes		
Fournisseurs	Montant H.T €	Financeurs	Montant €	%
Boulanger Electroménager	1 763.68	C.A.F	2 760.00	44
Girard Equipement mobilier	4 520.00	Autofinancement	3 523.68	56
TOTAL H.T	6 283.68	TOTAL H.T	6 283.68	100

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent l'acquisition du matériel Wesco pour la crèche et l'actualisation du plan de financement relatif au périscolaire, conformément aux éléments précisés ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250627-2025_06_048-DE

